



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi dix sept juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René - Corail, Maire.

Présents :

Le Maire, Arnaud René -Corail,

Mmes : Karine Galy, Denise Guillois, Sonia Achille, Annette Habran, Marthe Rouvel, Jeany Zozime-Thamar, Maryse Colombe -Ragoo.

M.M : Joé Yang-Ting, Emmanuel Poulet, Mathurin Alexandre-Alexis, Alphonse Pinville, Roger Dongar, Jean-Claude Carbéty, Jules Accus, Rodolphe Dinalle.

Ont donné Procuration : M. Jean-Pierre Laclef à Mme Galy Karine

Mme Gina Christophe-Hayot à M. Arnaud René-Corail

Membres absents excusés : Mmes Jacqueline Richepi, Armide Henderson,
MM. Eric Chalono, René Galy,

Membres absents :

Mmes : Lise N'Guéla-Morellon, Aline Pinville

M.M : Moïse Sioul, Robert René-Corail, Gérard Dumeur, Clément Jean-Alphonse



Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.
Le quorum étant atteint, Madame Maryse Colombe-Ragoo est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire expose l'ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 JUIN 2013**
- 2. AVENANTS DE PROLONGATION DES MARCHES « CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE » ET « MAISON POUR TOUS »**
- 3. DECISION MODIFICATIVE N° 2**
- 4. REGLEMENT DE FACTURES : AIR CARAÏBE ET D. BERGERON**

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE M. AVIT PINTO
6. AVENANT – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AMO (FLORALIES – BIGUINE PATNERS / VILLE DES TROIS-ILETS)
7. PETITION – NUISANCES SONORES DE L'EX ECOLE SIXTAIN ET DE LA SALLE EUDARIC
8. PARTENARIAT CONSEIL REGIONAL / COMMUNE DES TROIS-ILETS POUR L'ORGANISATION DE LA BIAC
9. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ANSE L'ANE – PROJET DE STATION DE LAVAGE AUTOMOBILE
10. ADOPTION DU DISPOSITIF DE PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE
11. FONDS DE SOLIDARITE : PETITES VILLES DU SUD-OUEST et MIDI-PYRENEES
12. REFECTION DU CHEMIN RURAL DE LA FERME – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
13. AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE L'ANSE MITAN EN VUE DE SA PROTECTION CONTRE LA HOULE – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
14. PAIEMENT D'UNE FACTURE AU BAMBOU HOTEL
15. TRANSFERT DE LA SUBVENTION DU COMITE MISS TROIS-ILETS AU FOYER D'ANIMATIONS CULTURELLES DE TROIS-ILETS
16. MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE UNIQUE DE L'EAU
17. REMPLACEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
18. TEMPETE « CHANTAL » - DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
19. SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL
20. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2013

Le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil municipal du 7 juin 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'étude des thèmes inscrits au Conseil Municipal, le Maire rajoute les points suivants :

- Tempête Chantal
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

2. AVENANTS DE PROLONGATION DES MARCHES « CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE » ET « MAISON POUR TOUS »

Centre d'accueil de la petite enfance

Les avenants correspondent à une modification des délais d'exécution des prestations concernant les travaux de l'ensemble des intervenants de l'opération « Construction d'un centre d'accueil de la petite enfance », du fait des divers aléas qui en ont affecté le calendrier :

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| - Lot n°1 : GRADER | - Lot n°9 : CARAIBES STRUCTURES |
| - Lot n°3 : 2CB | - Lot n°10 : SCE |
| - Lot n°5 : THEOBAT | - Lot n°11 : CLIM PRESTIGE |
| - Lot n°6 : ALSTORE | - Lot n°12 : ABEL RENOV |
| - Lot n°7 : SONAC | - Lot n°13 : ABEL RENOV |
| - Lot n°8 : SCTS | |

Prenant en compte la nécessité impérieuse d'assurer la fin du chantier et en raison des difficultés rencontrées par certaines entreprises à réaliser leurs prestations, il s'avère nécessaire de formaliser des avenants de prorogation globale des délais d'exécution comme suit :

- Durée d'exécution initiale : 12 mois à compter du 1^{er} septembre 2010
- 1^{ère} prolongation pour une durée de 15 mois à compter du 1^{er} septembre 2011
- 2^{ème} prolongation pour une durée de 14 mois à compter du 1^{er} décembre 2012

Il n'y a aucune incidence financière sur le montant du marché initial.

Maison pour tous

Les avenants correspondent à une modification du délai d'exécution des prestations concernant les travaux effectués par l'ensemble des intervenants de la construction de la Maison pour tous de l'Anse à l'Ane :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| - Lot n°1 : ANTILLES TERRASSEMENT | - Lot n°8 : CARAIBES STRUCTURES |
| - Lot n°2 : 2CB | - Lot n°9 : CCE |
| - Lot n°3 : L'AGENCE DU BATIMENT | - Lot n°10 : CLIM PRESTIGE |
| - Lot n°4 : SOCARE SARL | - Lot n°11 : CLIM PRESTIGE |
| - Lot n°5 : ALSTORE | - Lot n°12 : ABEL RENOV |
| - Lot n°6 : GENERALE DE MENUISERIE | - Lot n°13 : MRBT |
| - Lot n°7 : SONAC | |

Les délais d'exécution des prestations prévues au marché initial sont prorogés comme suit :

- Durée d'exécution initiale : 9 mois à compter du 1^{er} septembre 2010
- Prorogation : pour une durée de 5 mois à compter du mois de juin 2011

Ces avenants sont sans incidence financière sur le montant du marché initial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces avenants.

3. DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de justifier sur le plan comptable l'encaissement de sommes par le Trésor Public au bénéfice de la commune, il y a lieu de procéder aux inscriptions suivantes :

INVESTISSEMENT

A ANNULER

Dépenses		
Acquisition CALEDA RESSORT	2111-064	-5 098 400,00
Recettes		
Subvention Région	1322-064	-4 320 000,00

A INSCRIRE

libelles	articles	montant
Autres immobilisations (versement emprunt à l'EPL + les frais d'acquisition = 480 000 + 25000.00	2318-064	505 000,00
Aménagement centre Bourg	2031-065	69 500,00
Aménagement Aire de jeux Anse Mitan	2031-049	3 500,00
Mise hors d'eau Esplanade Anse Mitan	2318-060	3 200,00
Modernisation Chemins (glissières sécurité Beaufond)	2315-151	17 500,00
chemins divers (Villéa...)	2315,151	88 700,00
Etudes aménagement Portuaire Anse à l'Ane	2031-055	19 000,00
acquisition véhicule	2182-123	22 000,00
Eclairage Public	21534-011	50 000,00
◦ Extension Glacy = 4 572.24		
◦ Extension Passe Mon Temps = 3 861.80		
◦ Extension La Pointe Wallon = 5 282.86		
◦ Extension Beaufond = 7 897.00		
◦ extension Villéa = 9 200.00		
◦ extension Anse à l'Ane = 9 270.91		
◦ Fourniture de poteaux = 3 322.00		
◦ Fourniture matériels = 6 592.00		
TOTAL		778 400,00 €

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Octroi de mer	7373	165 745,00
---------------	------	------------

DEPENSES

Entretien voies et réseaux	6123	6 000,00
honoraires (avenant concept,...)	6226	87 000,00
Réceptions	6257	8 000,00
Remboursement de frais (intérêts emprunt Kalenda)	62878	30 745,00
Autres charges exceptionnelles	6718	4000,00
fêtes et cérémonies	6232	30 000,00
TOTAL		165 745,00

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre de cette décision modificative n°2.

4. REGLEMENT DE FACTURES : AIR CARAIBE ET D. BERGERON

Afin de liquider les dépenses au titre desquelles ont été établies les factures suivantes, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de leur prise en charge et autorise le Maire à procéder à leur règlement.**

Créancier	Montant	Observations
Air Caraïbes	748,56 €	frais de transport de Mme PADRA Carlone (Cyber-base) en Métropole pour formation
D. BERGERON	2 709,24 €	Achat de bâches de protection disparues en 2009 – fête patronale

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL DE M. PINTO AVIT

Le contrat de location d'un logement communal passé entre la ville et M. Avit PINTO est arrivé à échéance le 31 mars 2013. Une prorogation pour une période de 3 ans s'avère nécessaire, à raison d'un loyer mensuel révisé calculé par application depuis 2010 de la variation annuelle de l'indice de références des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis en faveur de la reconduction du contrat de location de M. PINTO Avit d'un loyer mensuel d'un montant xxx après application de l'indice de références des loyers publié par l'INSEE et autorise le Maire à le signer.

6. AVENANT – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AMO (FLORALIE – BIGUINE PARTNERS / VILLE DES TROIS-ILETS)

Le Maire procède au retrait de l'avenant des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal. Une mise au point sera effectuée au mois de septembre 2013 avec Monsieur APANON de la société BIGUINES PARTNERS, sur ses missions prévues dans le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du projet de coopération « La Caraïbe : un bouquet de fleurs ».

7. PETITION – NUISANCES SONORES DE L'EX ECOLE SIXTAIN ET DE LA SALLE EUDARIC

Les riverains des rues du Quadrille, Jules Ferry et Pointe des Pères ont adressé une pétition à la ville concernant des nuisances sonores diurnes et nocturnes (tambours, batteries, guitares électriques, amplis...) générées par les activités se déroulant à l'ex- Ecole Ilet Sixtain et dans la salle Eudaric.

Le Maire informe les membres de l'Assemblée des rencontres avec les différents intéressés (Madame LINUS - Directrice de l'Ecole Ilet Sixtain, Monsieur VERTICHELEM - Professeur de l'Ecole de Musique, Monsieur et Madame MAMES, deux des pétitionnaires) pour réduire les bruits occasionnés par les activités scolaires et culturelles se déroulant les bâtiments communaux.

Des démarches sont déjà entamées pour réduire les nuisances sonores :

- Délocalisation de la cour de l'Ecole Ilet Sixtain en concertation avec la Directrice de l'Etablissement afin que la famille MAMES ne reçoive plus de projectiles des élèves,
- Acquisitions des instruments électroniques pour l'enseignement de la musique aux enfants,
- Insonorisation complète de salle Eudarc

Le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre tout en œuvre pour limiter les nuisances sonores provenant des activités réalisées en ces lieux.

8. PARTENARIAT CONSEIL REGIONAL / VILLE DES TROIS-ILETS POUR L'ORGANISATION DE LA BIAC

La ville a été saisie d'une proposition de partenariat dans le cadre de la première « Biennale Internationale d'Art Contemporain de la Martinique » organisée par le Conseil Régional du 22 novembre 2013 au 15 janvier 2014. Cet événement est destiné à célébrer le centenaire de la naissance d'Aimé Césaire et à marquer la présence de la Région sur la scène artistique internationale. Des expositions organisées ou coordonnées par la BIAC se feront en synergie avec l'Embellie Trois-Ilets. Ce partenariat pourrait s'établir comme suit :

- la mise à disposition pour la monstration d'œuvres des beaux espaces des Trois-Ilets
- la mobilisation des ressources humaines de la ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de partenariat entre le Conseil Régional et la Ville des Trois-Ilets pour l'organisation de la manifestation sur le territoire communal et autorise le Maire à signer cette convention.

9. AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ANSE A L'ANE – PROJET DE STATION DE LAVAGE AUTOMOBILE

Par lettre en date du 2 mai 2013, Mme PADRA KERANGALL Patricia a sollicité une autorisation d'occupation temporaire d'un terrain communal à l'Anse à l'Ane pour réaliser un projet de station de lavage automobile. Le Bureau municipal en sa séance du 3 juillet 2013 a émis un accord de principe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation du projet de lavage automatique sur une portion de terrain cadastrée section B n° 264 sous réserve du respect de la réglementation en vigueur relative à la protection de l'environnement.

10. ADOPTION DU DISPOSITIF DE PROCES – VERBAUX ELECTRONIQUES

La loi de finances rectificative pour 2010 a créé un fonds d'amorçage destiné à aider les communes à faire l'acquisition d'un dispositif de mise en œuvre du procès-verbal électronique (PVE).

Grâce à ce procédé de dématérialisation de la procédure, les agents saisiront les données de constatation des infractions et d'automatisation de leur traitement. Son avantage réside en une plus grande simplification des tâches administratives et une rapidité recouvrement de l'amende forfaitaire.

Les communes peuvent bénéficier jusqu'au 31 décembre 2013 d'une dotation à hauteur de 50% de la dépense dans la limite de cinq cent euros (500,00[€]) par appareil.

Par ailleurs, par le biais de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), les collectivités profiteront de la fourniture à titre gratuit du logiciel PVE, de l'application de gestion centrale et de celle de la signature électronique. Le traitement des contraventions sera effectué gratuitement par le CNT de Rennes.

L'intégration de ce dispositif a comme préalable une convention avec l'Etat et s'en suivront plusieurs phases dont un marché de fournitures, la mise en place du logiciel validé par l'ANTAI et la formation des agents.

Le coût estimatif de ce dispositif est estimé à cinq mille euros (5000,00€).

Il sera abondé de la subvention de l'Etat à hauteur de deux mille cinq cent euros (2500,00€).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour solliciter une aide financière de l'Etat pour l'acquisition des équipements de verbalisation électronique et des prestations d'installation, d'assistance et de maintenance auprès d'un prestataire et donne mandat au Maire pour effectuer toutes les formalités administratives.

11. FONDS DE SOLIDARITE : PETITES VILLE SUD-OUEST MIDI-PYRENEES

La ville a été saisie d'une demande de fonds de solidarité de l'Association des Petites Villes de France (APVF) pour aider les communes les plus touchées des départements des Hautes Pyrénées et de Haute Garonne, qui ont subi de graves inondations à la fin du mois de juin 2013.

Aucune suite n'est donnée à cette demande.

12. REFECTION DU CHEMIN RURAL DE LA FERME – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

La ville des Trois-Ilets envisage de réaliser des travaux de réfection du chemin rural du quartier La Ferme en vue du désenclavement des terrains agricoles. Elle a lancé un marché pour le choix d'une entreprise en vue de la réalisation des ouvrages. Après ouverture des plis, le coût d'objectif de l'opération a été évalué à 152 000,00 € HT au lieu de 321 290,00 € HT prévus initialement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement révisé suivant :

Union Européenne (FEADER)	85,00%	129 200,00 €
COMMUNE	15,00%	22 800,00 €
Total HT		152 000,00 €

13. AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE L'ANSE MITAN EN VUE DE SA PROTECTION CONTRE LA HOULE – APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

La plage de l'Anse Mitan subit de nombreux dégâts lors du passage de la houle cyclonique d'une périodicité régulière. La municipalité entend préserver des aléas naturels cet atout touristique essentiel à l'économie de son territoire. Les aménagements envisagés se décomposent comme suit :

- la création d'une voie de 3 mètres de large avec cheminement piéton
- la reprise des réseaux d'assainissement et de distribution AEP
- la construction d'un mur de protection contre la houle
- le réensablement de la plage

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 1 679 125,00 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Etat – FEI – Plan de rattrapage des investissements Outre Mer	50,00%	839 562,50 €
Union Européenne	30,00 %	503 737,50 €
Commune	20,00 %	335 825,00 €
TOTAL		1 679 125,00 €

14. PAIEMENT DE LA FACTURE DE BAMBOU HOTEL

A l'occasion du tour cycliste de la Martinique 2012, il a été convenu que la ville des Trois-Ilets prenne en charge à hauteur de deux mille euros (2000€) une partie des frais de restauration d'un montant total de huit mille euros (8000€), de la caravane du tour cycliste de la Martinique lors de l'étape du 7 juillet. Il convient de procéder à la régularisation du paiement de cette facture au profit du Bambou hôtel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la facture établie par le Bambou hôtel d'un montant de 2 000,00 euros.

15. TRANSFERT DE LA SUBVENTION DU COMITE MISS TROIS-ILETS AU FOYER D'ANIMATIONS CULTURELLES DES TROIS-ILETS

Lors de l'attribution de subventions aux associations des Trois-Ilets sur l'année 2013, une somme de quatre mille euros a été octroyée au Comité Miss Trois-Ilets. Suite à la dissolution de cette association et à la reprise des activités de cette dernière par le Foyer d'Animations Culturelles des Trois-Ilets (F.A.C), il convient d'octroyer au Foyer d'Animations Culturelles des Trois-Ilets le montant précédemment attribué au Comité Miss Trois-Ilets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de cette dernière disposition.

16. MISE EN PLACE DE LA STRUCTURE UNIQUE DE L'EAU

Le Maire porte à la connaissance des membres de l'assemblée la demande du SCISM de reporter la mise en place de la structure unique de l'Eau au 1^{er} janvier 2015 au lieu de janvier 2014.

M. Pinville informe que M. Eustache désigné par le Préfet pour animer les différentes réunions en vue de la création du syndicat unique de l'eau a démissionné à cause des problèmes de gouvernance pour la gestion de la nouvelle structure.

Les membres de l'Assemblée sont favorables à la mise en place de la nouvelle entité en 2014.

17. REMPLACEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les nombreuses absences répétées de certains élus en commission d'appel d'offres ont conduit à leur remplacement :

- Monsieur Gérard Dumeur par Madame Maryse Colombe-Ragoo
- Madame Lise N'GUELA par Monsieur Clément Jean-Alphonse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du remplacement des membres de la commission d'appels d'offres.

18. TEMPETE « CHANTAL » - DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

En raison des dégâts constatés dans les quartiers et le bourg après le passage de la tempête Chantal le 9 juillet 2013, il serait souhaitable que la ville des Trois-Ilets fasse une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de l'Etat pour une indemnisation des sinistrés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les formalités administratives auprès l'Etat pour une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

19. SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL

Dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), les réflexions intégrant les évolutions du territoire communal au cours des dernières années et les grands projets structurants de la ville des Trois-Ilets aboutissent à deux orientations stratégiques majeures :

1. Soutenir et renforcer les potentialités offertes par l'exploitation de notre façade maritime dans le cadre du développement économique et touristique :
 - Maintenir le ponton du Bakoua, dans le cadre de la grande plaisance,
 - Conforter le golf par le développement de la croisière en y intégrant un ponton,
 - Réaffirmer la vocation industrielle du site de Poterie, ainsi que ses dimensions artisanale et touristique et y installer également un ponton,
 - Confirmer l'implantation de la gare maritime à Vatable.
2. Gérer la planification spatiale assurant le développement durable de notre territoire
 - Etablir une zone d'habitat maîtrisé à la Pointe Bois d'Inde,

Les résultats de ces réflexions seront transmis à la Région Martinique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la prise en compte de ces réflexions par la Région Martinique.

20. QUESTIONS DIVERSES

20.1 Fête des bacheliers iléens

Mme GUILLOIS. - Le Centre Communal d'Actions Sociales organise la réception des bacheliers le vendredi 19 juillet 2013 à 16h00 à la salle des délibérations du Centre Administratif. La ville des Trois-ilets compte près de 81 lauréats sur son territoire.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités et aucune autre question n'étant soumise au Conseil Municipal, la séance est levée, il est vingt et une heure trente sept.

La Secrétaire de Séance,

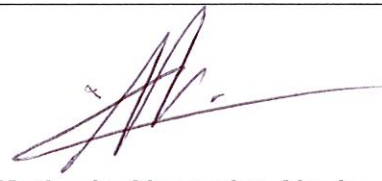
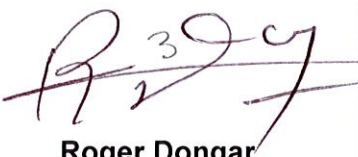


Maryse Colombe-Ragoo



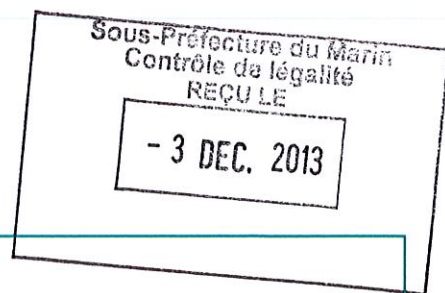
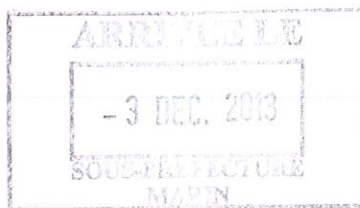
Le Maire,


Arnaud René- Corail

 Karine Galy	 Denise Guillois	 Sonia Achille
 Annette Habran	 Marthe Rouvel	 Jeany Zozime-Thamar
 Joé Yang-Ting	 Emmanuel Poulet	 Mathurin Alexandre-Alexis
 Alphonse Pinville	 Roger Dongar	 Jean-Claude Carbéty
 Jules Accus	 Rodolphe Dinalle	



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize et le mercredi vingt trois octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune des Trois- Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René - Corail, Maire.

Présents :

Le Maire, Arnaud René -Corail,

Mmes : Karine Galy, Denise Guillois, Sonia Achille, Gina Christophe-Hayot, Annette Habran, Marthe Rouvel, Jeany Zozime-Thamar, Maryse Colombe –Ragoo.

M.M : Joé Yang-Ting, Emmanuel Poulet, Mathurin Alexandre-Alexis, Jean-Claude Carbéty, Jean-Pierre Laclef, René Galy, Roger Dongar, Eric Chalono, Jules Accus, Rodolphe Dinalle, Adrien Altius, Clément Jean-Alphonse

A donné Procuration : M. Robert René-Corail à M. Clément Jean-Alphonse

Membres absents excusés : Mme Jacqueline Richepi, M. Alphonse Pinville

Membres absents :

Mmes : Armide Henderson, Lise N'Guéla-Morellon, Aline Pinville

MM. : Moïse Sioul, Robert René-Corail, Gérard Dumeur

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, Monsieur Clément Jean-Alphonse est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire expose l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2013
2. DECISION MODIFICATIVE N° 3
3. APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU CAPE
4. CASINO DES TROIS-ILETS – RAPPORT DU DELEGATAIRE 2011 / 2012
5. APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE DU PNRM
6. REMPLACEMENT DE MADAME ANNETTE ELISE (MEMBRE TITULAIRE) - DECEDEE - A LA COMMISSION CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES
7. MEDI CONCEPT - CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE SUR SITE (DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES)
8. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « ATELIER ECHECS » POUR LA SAISON 2013 - 2014

9. ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE SARCELLE AU LIEU DIT SARCELLE PRESENTEE PAR LA SOCIETE POTERIE DES TROIS-ILETS
10. REMBOURSEMENT A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS D'UNE AVANCE POUR L'ACHAT D'ARTICLES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT GERMINAL - VILLE DES TROIS-ILETS
11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MISSION LOCALE ESPACE SUD ET LA VILLE DES TROIS-ILETS – PRISE EN CHARGE DES BESOINS D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DES TROIS-ILETS
12. LOGEMENTS COMMUNAUX – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE
13. PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE COLSON
14. REGLEMENT DE LA FACTURE ETABLIE PAR L'AGENCE RICHARD FLECHON VOYAGES SA
15. 96^{ième} CONGRES DES MAIRES
16. ACQUISITION DE LA PARCELLE D701 DE M. ANGLO LEONARD
17. ACQUISITION DE LA PARCELLE APPARTENANT AUX HERITIERS ALLARD-SAINT-ALBIN FELIX
18. AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES – TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT 2014
19. AUTORISATION DE DETENTION D'ANIMAUX D'ESPECES NON DOMESTIQUES AU SEIN D'UN ELEVAGE D'AGREMENT ACCORDE PAR LA PREFECTURE A UN ADMINISTRE
20. APPROBATION – APPEL D'OFFRES
21. INFORMATIONS – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
22. PROGRAMME REGIONAL INTERNET TRES HAUT DEBIT
23. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYER
24. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2013

Le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Le Mairie propose aux membres de l'assemblée de commencer par l'approbation du choix du délégataire pour la gestion du CAPE.

2. APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU CAPE

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une procédure de délégation de service public a été lancée le 14 septembre 2012 en vue de confier l'exploitation du Centre de la Petite Enfance (CAPE) municipal à un opérateur spécialisé dans le domaine de la gestion de ce type de structure, avec un double objectif :

- Répondre à un réel besoin en matière d'offre de structures de garde d'enfants,
- Permettre aux parents de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, par la délibération en date du 21 mars 2012 précédée de la consultation de la Commission consultative des services publics locaux et du comité technique en date du 16 mars 2012, le Conseil municipal a arrêté le principe de la délégation du service public comme mode de gestion.

Maître M'BOUHOU présente aux membres de l'assemblée les différentes étapes de la procédure de Délégation de Service Public, du lancement de la consultation au choix du délégataire. Il fait une analyse très fine des offres des différents candidats et du risque encouru par la ville selon le type de candidats retenus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve

. le choix de l'Association Interprofessionnelle Enfants Harmonie, dite « Enfants Harmonie », sise Quartier Mondésir résidence Racine 97290 Le Marin, comme délégataire de la gestion et de l'exploitation du Centre d'Accueil de la Petite Enfance (CAPE) de la commune des Trois-Ilets,

. Le projet de convention de délégation de service public ayant pour objet la gestion et l'exploitation dudit Centre d'Accueil de la Petite Enfance CAPE négocié par le Maire,

et autorise le Maire à :

. signer le contrat de délégation de service public ainsi approuvé avec l'Association Interprofessionnelle Enfants Harmonie et tous les documents afférents à la mise en oeuvre de la présente délibération ; et à faire exécuter tous les actes en découlant,

. assumer toutes les dépenses nécessaires à l'exécution de la présente convention pendant toute sa durée.

3. DECISION MODIFICATIVE N° 3

Afin de traiter de nouvelles opérations non inscrites au budget, il y a lieu de procéder aux inscriptions suivantes :

A INSCRIRE

A- Section de fonctionnement- Recettes

Article	Libellés	Montant
7362	Taxe de Séjour	28 468.34

Section de fonctionnement – dépenses

023	Virement à la section d'investissement	27 923.34
6811 (042)	Régularisation écritures (amortissements)	545.00
Total		28 468.34

B- Section d'investissement – Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	27 923.34
1327-060	Subvention FEDER- Mise hors d'eau Esplanade	18 144.80
1322-060	Subvention Région- Mise hors d'eau Esplanade	12 701.36
1322-147	Subvention Région - Clôture Stade Municipal	79 411.29
1326-147	Subvention CAESM- Clôture Stade Municipal	3 870.97
1321-147	Subvention Etat - Clôture Stade Municipal	35 217.74
1328-062	Subvention CAF - Aires de jeux Ecoles	32 115.00
1326-062	Subvention CAESM - Clôture Stade Municipal	16 057.50

1322-063	Subvention Région – Abords Ecole Ilet Charles	150 000.00
1321-063	Subvention Etat - Abords Ecole Ilet Charles	150 000.00
28051 (042)	Régularisation écritures amortissements	545.00
1326.011	Réimputation titres Electrification Mangofil	5 373.61
1321-045	Réimputation titre solde subvent° Restaurant Ecole Ilet Charles	66 920.71
1321-029	Réimputation titre – Subvention Lotissement Citron	90 000.00
TOTAL		688 281.32

Section d'investissement – Dépenses

2318-060	Mise Hors d'eau Esplanade	4 800.00
2318-147	Clôture Stade Municipal	148 500.00
2128-062	Aires de jeux Ecoles	64 230.00
2315-063	Abords Ecole Ilet Charles	280 000.00
2315-054	Terrain proximité La Pointe	3 112.00
2184-045	Mobiliers Ecoles	12 390.00
21312-045	Pose de volets Ecole Sixtain	6 455.00
2188-122	Acquisition PVR – Police	6 500.00
1336-011	Annulation titres Electrification Mangofil	5 373.61
1331-045	Annulation titre solde subvent° Restaurant Ecole Ilet Charles	66 920.71
1331-029	Annulation titre – Subvention Citron	90 000.00
TOTAL		688 281.32

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre de cette décision modificative n°3.

4. CASINO DES TROIS-ILETS – RAPPORT DU DELEGATAIRE 2011 / 2012

Je vous prie de trouver ci-joint le rapport d'activité 2011 / 2012 du Casino des Trois-Ilets qui retrace les comptes des opérations afférentes à la délégation de service public et à l'analyse de qualité de service, conformément à l'article 28 du cahier des charges pour l'exploitation de jeux.

5. APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE DU PNRM

Le Président du PNRM soumet à l'examen du Conseil municipal le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte du parc naturel régional de la Martinique (SMPNRM). Il s'agit d'en modifier les dispositions financières relatives à la contribution de la Région Martinique au budget de fonctionnement (article 8-2).

Par délibération en date du 18 avril 2013, le Conseil Régional a porté sa contribution statutaire par habitant de 2,60 € à 7,43€. Ce nouveau dispositif est sans impact sur la dotation à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte du PNRM.

6. REMPLACEMENT DE MADAME ANNETTE ELISE (MEMBRE TITULAIRE) A LA COMMISSION CHARGEE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES

Madame ANNETTE Elise, membre titulaire de la commission chargée de la révision des listes électorales, étant décédée le 1^{er} mars 2013, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de cet organe.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur du remplacement de Madame ANNETTE Elise par Monsieur DONGAR Roger en qualité de membre titulaire.

7. MEDI CONCEPT - CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE SUR SITE (DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES)

La sécurité sanitaire exige de garantir la continuité du fonctionnement des défibrillateurs automatiques installés sur les différents sites de la ville. Je vous propose d'en faire assurer la maintenance préventive par une société spécialisée, SKS MEDI CONCEPT, pour un montant forfaitaire annuel fixé à 750 euros pour nos cinq appareils.

Cette somme inclut les prestations de main d'œuvre, le déplacement et le traitement de la traçabilité des équipements. Un contrat d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse formalisera ces dispositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maintenance préventive afin de garantir la continuité du fonctionnement des défibrillateurs.

8. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « ATELIER ECHECS » POUR LA SAISON 2013 – 2014

La reconduction de l'atelier Echecs prévu dans le cadre de l'animation de l'interclasse dans les établissements élémentaires des Trois-Ilets a été proposée par la Société CHESSFIT pour la saison 2013 / 2014.

Les interventions prévues du 1er octobre 2013 au 27 juin 2014 se dérouleraient comme suit :

- Ecole Ilet Sixtain, le jeudi de 12H00 à 14H00 (2H / semaine)
- Ecole Ilet Charles, le mardi et le vendredi de 12H00 à 14H00 (4H / semaine)

Le montant horaire de la prestation est fixé à 48,00 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la reconduction de l'atelier Echecs.

9. ENQUETE PUBLIQUE – AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA CARRIERE SARCELLE AU LIEU DIT SARCELLE PRESENTEE PAR LA SOCIETE POTERIE DES TROIS-ILETS

Par arrêté préfectoral n° 201313934-0001 en date du 30 mai 2013, une enquête publique a été ouverte du 24 juin au 24 juillet 2013 sur la demande présentée par la société Poterie des Trois-Ilets », en vue de renouveler l'autorisation d'exploiter la carrière Sarcelle, au lieu-dit Sarcelle.

Aucune observation, ni réclamation n'ont été consignées sur le registre mis à la disposition du public à la mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière Sarcelle par la société « Poterie des Trois-Ilets ».

10. REMBOURSEMENT A L'ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS D'UNE AVANCE POUR L'ACHAT D'ARTICLES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT GERMINAL -VILLE DES TROIS-ILETS

Le Président de l'association des Anciens Combattants, a engagé la somme de 140 euros pour l'achat d'articles à ZB Créations au mois de juillet 2013, dans le cadre du partenariat entre la ville des Trois-Ilets et le Germinal. Il s'avère nécessaire de procéder au remboursement de cette somme à l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au remboursement de cette somme à l'association des Anciens Combattants.

11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MISSION LOCALE DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE ET LA VILLE DES TROIS-ILETS – PRISE EN CHARGE DES BESOINS D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DES TROIS-ILETS

Dans le cadre du partenariat à instituer entre la ville des Trois-Ilets et la Mission locale de l'Espace Sud, il convient de passer convention afin de définir les modalités de prise en charge des besoins d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes des Trois-Ilets et l'engagement des parties, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la mission locale de l'Espace Sud.

12. LOGEMENTS COMMUNAUX – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE

Nouvelle convention

Madame FOUTOU Mélonie occupe un logement d'urgence à la rue des Trois chandelles depuis le mois d'août 2013 afin de lui permettre de réaliser des travaux de réparation de sa maison d'habitation sise à la Rue Neuve. Il s'avère nécessaire de conclure une convention de mise à disposition précaire et révocable avec l'intéressée afin de régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de mise à disposition précaire et révocable.

Renouvellement

Plusieurs conventions de mise à disposition de logements communaux sont arrivées à échéance. Elles concernent les locataires suivants :

CARRIERE Sylvie	31 décembre 2013
MAITREL Gaby	31 juillet 2013
LOUIS-MICHEL Daniel	31 juillet 2013
ANNETTE Hector	30 juin 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à leur renouvellement pour une durée d'un an.

13. DEMANDE DE PARTENARIAT DU CENTRE HOSPITALIER DE COLSON

Dans le cadre de la 3^{ème} édition de la journée d'étude de la Direction des Soins Infirmiers, le Centre hospitalier de Colson sollicite le soutien financier de la ville pour le financement de ce projet. Le Bureau municipal lors de sa séance du 4 septembre 2013 s'est déclaré favorable à l'octroi d'une aide de 300 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour une aide 300,00 euros en faveur du Centre Hospitalier de Colson.

14. REGLEMENT DE LA FACTURE ETABLIE PAR L'AGENCE FLECHON VOYAGES SA

Il s'agit du règlement de la facture établie par l'Agence Richard Fléchon Voyages SA d'un montant de 605,34 euros pour la participation de :

- M. ADENET-LOUVET André, Directeur de cabinet, aux journées de la coopération européenne se sont déroulées en Guadeloupe au mois de septembre 2013, dans le cadre du projet des floralies

- M. TRAVAILLEUR Joseph, Responsable de la Police municipale, à une formation sur le Management en Guadeloupe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la prise en charge la facture établie par l'Agence Richard Fléchon Voyages.

15. 96^{ième} CONGRES DES MAIRES

Le 96^{ième} congrès des maires et des présidents des communautés de France se déroulera à Paris du 18 au 21 novembre 2013. Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des élus qui souhaitent y participer et de prendre en charge les dépenses y afférentes (Frais d'inscription, prise en charge des billets d'avion et indemnités).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la prise en charge des frais d'inscription au congrès des Maires pour 6 élus et de transport aérien pour 5 d'entre eux et accorde le bénéfice d'une indemnité de mission d'un montant forfaitaire de 500,00 euros à 5 conseillers municipaux.

16. ACQUISITION DE LA PARCELLE D701 DE M. ANGLO LEONARD

M. ANGLO Léonard souhaite céder à la collectivité sa parcelle de terrain cadastrée D701 d'une superficie de 102 m² acquise à l'Etat pour la somme de 11 400 euros. Par lettre en date du 04 septembre 2013, j'ai demandé à Maître MATHIEU de me communiquer le montant des taxes que ce dernier devrait payer sur cette vente, avant toute transaction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à acquérir la parcelle de terrain pour la somme de 10 000 euros.

17. ACQUISITION DE LA PARCELLE APPARTENANT AUX HERITIERS ALLARD-SAINT-ALBIN FELIX

Par lettre en date du 01 octobre 2013, les cohéritiers ALLARD-SAINT-ABLIN Félix ont adressé une proposition chiffrée à la commune des Trois-Ilets, en vue de la vente de la parcelle de terrain cadastrée D563 d'une superficie de 125 m² située au bourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable pour l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à saisir pour avis France Domaine afin de disposer d'une évaluation conforme au marché et procéder à la négociation du bien sur cette base.

18. AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES – TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT 2014

Par lettre en date du 27 août 2013, l'Agence des 50 Pas Géométriques sollicite l'avis du Conseil municipal sur la reconduction de la taxe spéciale d'équipement 2014 à 1 700 000 euros augmentée des actualisations successives conformément aux dispositions prévues par la LODEOM.

Le montant de cette taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les 27 communes ayant une façade littorale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la reconduction de la taxe spéciale d'équipement 2014.

19. AUTORISATION DE DETENTION D'ANIMAUX D'ESPECES NON DOMESTIQUES AU SEIN D'UN ELEVEGE D'AGREMENT ACCORDE PAR LA PREFECTURE A UN ADMINISTRE

Par courrier en date du 24 septembre 2013, M. le Préfet m'a adressée une copie de l'autorisation de détention d'animaux d'espèces non domestiques au sein de l'élevage d'agrément délivrée à M. PELE Damien sis 13, rue Poinsettias. Il s'agit de 13 spécimens des espèces suivantes :

- boa constrictor imperator (3),
- python regius (8) ,
- pogona vitticeps (2).

La ville a exprimé par écrit à M. le Préfet son profond désaccord avec les dispositions arrêtées et lui a demandé de les reporter, en raison du danger que ces animaux représentent pour la population.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable pour la détention d'animaux d'espèces non domestiques sur le territoire communal.

20. APPROBATION – APPEL D'OFFRES

Contrat de maîtrise d'œuvre – Réhabilitation des espaces urbains du Bourg Historique et de ses alentours : rues, allées, trottoirs, parkings

La Commission d'Appel d'Offres en sa séance du 10 octobre 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché cité supra.

Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

La Commission propose de retenir le bureau d'études INGEFRA pour assurer la maîtrise d'œuvre du marché de réhabilitation et d'aménagement des espaces urbains du bourg et de ses alentours pour un montant HT de 73 340 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce marché.

21. INFORMATIONS – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

21.1 Mise en œuvre d'enrobés : Travaux d'aménagement de la route d'accès des sites touristiques et réfection du chemin rural de la Ferme

Marché alloti :

- Lot n° 1 : Aménagement de la route d'accès des sites touristiques de l'Anse Mitan
- Lot n° 2 : Réfection du chemin rural de la Ferme

La commission Ad Hoc en sa séance du 23 avril 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché de mise en œuvre d'enrobés.

Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

L'entreprise retenue pour la réalisation des prestations est la société COLAS Martinique, pour un montant de :

- Lot n° 1 : 66 036.00 € HT
- Lot n° 2 : 151 780.00 € HT

21.2 - Fourniture, installation, mise en service et maintenance d'horodateurs

La commission Ad Hoc en sa séance du 18 juin 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché d'horodateurs.

Marché alloti :

- Lot n°1 : Fourniture et installation d'horodateurs
- Lot n°2 : maintenance d'horodateurs

Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

- Le groupement GEX PARC DESIGNA est retenu pour la réalisation de la prestation, pour une rémunération fixée à 6 212.98 € HT pour le lot 1 (par horodateur) et 600 € HT pour le lot 2 (par Horodateur).

21.3 - Fourniture et installation de mobilier scolaire

Marché alloti :

- Lot n° 1 : Fourniture de mobilier scolaire
- Lot n° 2 : Fourniture de socles pour armoire

La commission Ad Hoc en sa séance du 16 juillet 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché de fourniture de mobilier scolaire.

Il en ressort de l'analyse des offres, les conclusions suivantes :

- Le lot 1 est attribué à l'entreprise Martinique Equipement Conseil SAS pour une rémunération fixée à 18 800.46 € HT.
- Le lot 2 est attribué à l'entreprise PROFLAXH INTER SERVICE pour une rémunération fixée à 11 425.00 € HT.

21.4 - Implantation d'aires de jeux pour les écoles Ilet Charles et Ilet Sixtain

Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

- L'exécution de la prestation est confiée à la société PLASTIC OMNIUM CARAÏBES SAS pour une rémunération de 35 136.89€ HT.

21.5 - Transport d'élèves bénéficiant de l'aide personnalisée

Marché à procédure simplifiée – Article 40 du Code des marchés publics

Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

- Le marché est attribué à l'entreprise Transport ALGER SARL, pour une rémunération de 214.33€ HT / jour de fonctionnement.

Avenant n°1 au Marché de transport d'élèves bénéficiant d e l'aide personnalisée

Objet de l'avenant : Augmentation du nombre d'élèves de 72 à 161, soit 89 élèves supplémentaires.

Montant initial marché (par jour de fonctionnement) : 214.33 € HT

Montant de l'avenant HT : 270.49 € HT

Nouveau montant du marché : 479.26 € HT

21.6 - Fourniture de produits d'entretien

Marché alloti :

- Lot n°1 : Fourniture de produits d'entretien pour les Services Techniques
- Lot n° 25 : Fourniture de produits d'entretien pour la restauration scolaire

La commission Ad Hoc en sa séance du 1 août 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché de produits d'entretien.

Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

Le marché à bon de commande pour la fourniture de produits d'entretien lots 1 et 2 est confié à l'entreprise PROCHIMIE PROFESSIONNEL SARL pour une rémunération fixée conformément au bordereau de prix unitaires.

21.7 - Aménagement des abords des abris de pêche

Marché alloti :

- Lot n° 1 : Installation d'une halle de ramendage
- Lot n° 2 : Installation d'un distributeur automatique de glace écaillé

La commission Ad Hoc en sa séance du 23 avril 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché cité supra.

Il en ressort de l'analyse des offres, les conclusions suivantes :

- Lot n° 1 : en l'absence d'offres conformes, le lot 1 est relancé en marché négocié (date de notification : 2/10/2013)

Titulaire du marché négocié : ERPEM SAS pour une rémunération fixée à 48 960.46 € HT

- Lot n° 2 : l'exécution de la prestation est confiée à ERPEM SAS pour une rémunération fixée à 169 444 € HT

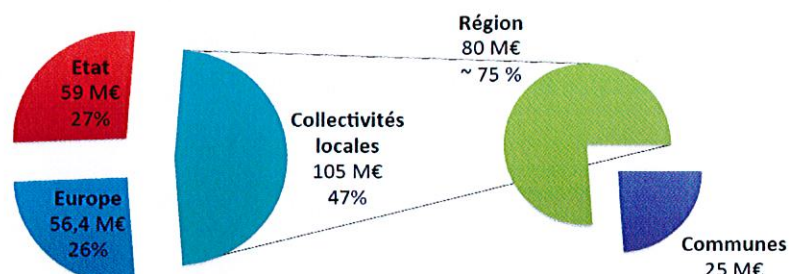
22. PROGRAMME REGIONAL INTERNET TRES HAUT DEBIT

La REGION Martinique a proposé d'associer les acteurs publics (Etat, communes et communautés) à la mise en œuvre d'un schéma directeur territorial d'aménagement numérique, dispositif prévu par l'article L.1415 du code général des collectivités territoriales.

L'aboutissement du schéma directeur est l'élaboration d'une programmation opérationnelle du développement de l'internet très haut débit. Les principales orientations stratégiques ont été arrêtées par le comité de pilotage placé sous l'autorité provisoire de la Région Martinique. Il s'agit notamment :

- D'un plan d'actions visant à abaisser rapidement et durablement les surcoûts d'interconnexion par câbles sous-marins ;

- D'un scénario de desserte interne du territoire en fibre optique jusqu'aux foyers, étalé sur 8 ans de 2014 à 2022, étant noté que dès 2014 les foyers mal desservis bénéficieront d'une montée en débit ADSL, et 200 sites prioritaires seront équipés en fibre optique ;
- D'un plan de financement majoritairement assuré par les fonds structurels européens et aussi par les subventions de l'Etat prévues dans le programme « France très haut débit », ce financement étant complété par une participation des collectivités locales selon une règle de partage proposée aux conseils municipaux.



La participation forfaitaire des communes est estimée à 200 € par ligne.

Sur cette base, la participation de la commune des Trois-Ilets est estimée à 1 122 995 €, soit 140 374 € par an pour un programme pluriannuel de 8 années :

Commune	Nombre de prises	Participation financière	PF/an sur 8 ans
37 TROIS-ILETS	5 619	1 122 995 €	140 374 €
Total 33 communes	131 674	26 315 934 €	3 289 492 €

A l'unanimité, un accord de principe est émis par l'ensemble des membres de l'assemblée pour bénéficier du haut débit sur le territoire communal.

23. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYERS

Par courrier en date du 25 septembre 2013, Madame PADRA Rose-May a sollicité une remise gracieuse des loyers du local communal à usage commercial qu'elle occupait au bourg pour la période de juin 2008 à mai 2010, en raison de ses faibles revenus. La situation de son compte arrêté par le Trésor Public à la date du 22 août 2013 est de 2 058 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mme PADRA Rose-May pour des loyers dus à la ville des Trois-Ilets de 2008 à 2010 d'un montant de 2 058 euros.

24. QUESTIONS DIVERSES

24.1 REGLEMENT DE LA FACTURE SARL TRANSPORTS ALGER

Dans le cadre de la journée de découvertes historiques organisée pour les élèves de la classe de 3^{ème} Arts et Patrimoine, le collège des Trois-Ilets a sollicité l'aide financière de la ville des Trois-Ilets pour le financement du transport de Trois-ilets vers Fort de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à régler la facture de 278,74 € TTC de la société SARL TRANSPORTS ALGER.

24.2 APPLICATION DU NOUVEAU DISPOSITIF DE STATIONNEMENT PAYANT SUR LA POINTE DU BOUT ET L'ANSE MITAN

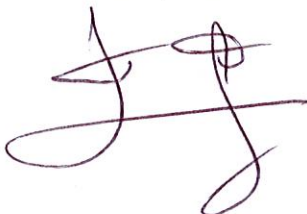
Monsieur le Maire donne lecture de la note relative au nouveau dispositif de stationnement payant sur une portion de la Pointe du Bout et de l'Anse Mitan élaborée par la Police Municipale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour :

- L'application d'un tarif horaire à 1,20€ / heure et d'un paiement minimal à 0,20€
- Le principe de « carte de résident » pour les habitants des rues concernées par ce dispositif, moyennant un abonnement annuel de 150,00 €
- La mise en place de carte à puce, à décompte, prépayée au tarif de 10 €, rechargeable
- La prise en compte d'un tarif réservé au stationnement pour intervention sur le domaine public, qui correspondrait à 05h00 de stationnement sur la dite zone, soit 6,00 €. Celui-ci sera conditionné à une demande préalable 15 jours avant et fera l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le Secrétaire de Séance,

Clément Jean-Alphonse

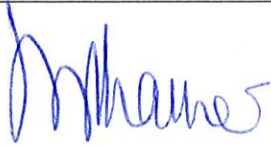
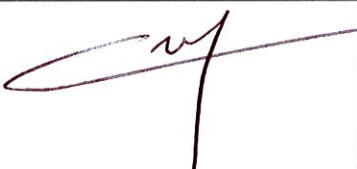
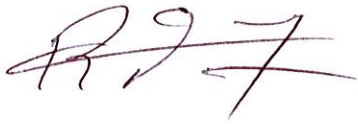
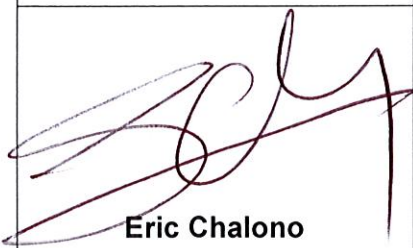
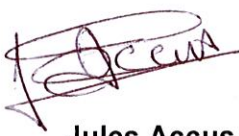


Le Maire,



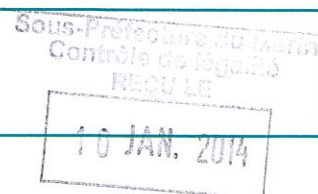
Arnaud René- Corail



	 Denise Guillois	 Sonia Achille
 Gina Christophe-Hayot	 Annette Habran	 Marthe Rouvel
 Jeany Zozime-Thamar	 Maryse Colombe-Ragoo	 Joé Yang-Ting
 Emmanuel Poulet	 Mathurin Alexandre-Alexis	 Jean-Claude Carbéty
 Jean-Pierre Laclef	 René Galy	 Roger Dongar
 Eric Chalono	 Jules Accus	 Rodolphe Dinalle
 Adrien Altius	 Clément Jean-Alphonse	



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2013**



L'an deux mille treize et le mercredi onze décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune des Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Arnaud René - Corail, Maire.

Présents :

Le Maire, Arnaud René -Corail,

Mmes : Karine Galy, Denise Guillois, Sonia Achille, Gina Christophe-Hayot, Annette Habran, Marthe Rouvel.

M.M : Joé Yang-Ting, Mathurin Alexandre-Alexis, Jean-Pierre Laclef, Alphonse Pinville, René Galy, Roger Dongar, Jules Accus, Rodolphe Dinalle, Robert René-Corail, Clément Jean-Alphonse

Membres absents excusés : Mme Armide Henderson et MM. Emmanuel Pouillet, Adrien Altius

Membres absents :

Mmes : Jeany Zozime-Thamar, Jacqueline Rechepi, Lise N'Guéla-Morellon, Maryse Colombe-Ragoo, Aline Pinville

MM. : Jean-Claude Carbéty, Eric Chalono, Moïse Sioul, Gérard Dumeur

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, Madame Karine GALY est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire expose l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2013
2. DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE DES ASSOCIATIONS DES GOMMIERS DES TROIS-ILETS (BAMBOU – BOIS FOUILLE – FILS DE LUMIERE)
3. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « HOMMAGE A KHOKHO RENE-CORAIL »
4. VERSEMENT D'INDEMNITE A M. ADENET-LOUVET ANDRE, DANS LE CADRE D'UNE MISSION EN GUADELOUPE
5. LOYERS DES LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL
6. DECISION MODIFICATIVE N° 4
7. NOMINATION DE REGISSEUR SUPPLEANT POUR LA REGIE DE LA CYBERBASE, SUITE AU DEPART A LA RETRAITE DE M. LUNG-FOU-AFAU LUCIEN
8. PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DISPENSEE PAR LE CFASE POUR M. ALEXANDRE-ALEXIS SEBASTIEN
9. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE SORTIES ORGANISEES PAR LE COLLEGE DES TROIS-ILETS

10. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DES TROIS-ILETS, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES
11. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JPDT
12. INFORMATION - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE
13. APPROBATION D'AVENANT – MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE
14. DENOMINATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
15. ETUDE DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX
« ECOLES ILETS SIXTAIN ET CHARLES » - APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT
16. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2013

Le Maire rappelle les affaires examinées et validées lors de la séance du Conseil Municipal du 11 Octobre 2013.

Pour M. LACLEF Jean-Pierre, il est regrettable que les échanges avec l'avocat lors de la présentation de la procédure de délégation de service public ne soient pas mentionnés dans le procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2013.

Mme GALY Karine fait la même observation pour le projet Haut-Débit du Conseil Régional de la Martinique qui a suscité un vif débat de la part des élus non retranscrit dans le procès-verbal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE DES ASSOCIATIONS DES GOMMIERS DES TROIS-ILETS (BAMBOU – BOIS FOUILLE – FILS DE LUMIERE)

Dans le cadre d'une formation dispensée par l'école « Gommier et tradition » de Californie aux jeunes iléens pratiquant cette discipline, les associations de gommiers des Trois-Ilets sollicitent le soutien financier de la ville de 2 100 euros pour le financement de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention d'un montant de 2 100,00 € à l'association Bois Fouillé pour mettre en œuvre la formation dispensée par l'école «Gommier et tradition » de Californie.

3. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MANIFESTATION « HOMMAGE A KHOKHO RENE-CORAIL »

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine culturel, la ville des Trois-Ilets souhaite mettre en exergue des figures ayant marqué notre territoire par leurs actions ou leurs pratiques intellectuelles ou artistiques. Ainsi, il est mis à l'honneur un artiste emblématique de la commune, Joseph « khokho » René Corail, dans le cadre d'un cycle de manifestations autour de sa vie et de son œuvre. Le fil rouge de cette opération sera une exposition rétrospective du travail pictural de l'artiste au marché couvert de la ville, lieu de création privilégié de l'artiste, du 24 novembre au 15 décembre 2013.

Au cours de cette période, plusieurs manifestations seront dédiées à cet éveilleur qui a puisé son inspiration créatrice dans la sève du peuple martiniquais. Le coût global de cette manifestation est estimé à 33 500,00 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

Conseil Régional	85,00 %	28 500,00 €
Commune	15,00 %	5 000,00 €

4. VERSEMENT D'INDEMNITE A M. ADENET-LOUVET, DANS LE CADRE D'UNE MISSION

Dans le cadre des journées de la coopération européenne qui se sont déroulées en Guadeloupe en septembre 2013 (projet des floralies), M. ADENET-LOUVET André, Directeur de cabinet, a engagé la somme de 165 euros pour des frais d'hébergement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable au versement d'une indemnité à l'intéressé.

5. LOYERS DES LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL

Le Trésor public a communiqué à la ville un état des loyers impayés concernant 15 locataires de logements et locaux communaux. Le Bureau municipal lors de sa séance du 04 septembre 2013 a décidé de demander l'admission en non valeur, en raison de leur insolvabilité et des frais à engager pour le recouvrement des frais minimes.

Le Maire donne lecture du document de présentation en non valeur établi par le trésorier des Trois-Ilets pour la somme de 33 515,76 euros.

Mme ACHILLE Sonia s'interroge sur les raisons des délais d'engagement très longs avant d'entamer les poursuites.

Le Maire fait remarquer que les poursuites ne sont pas engagées par la ville mais par le Trésorier municipal et que chaque année les rappels sont faits auprès des débiteurs.

Monsieur LACLEF Jean-Pierre aimerait connaître les démarches entreprises pour Messieurs GARLIN Roger et LAROSE Gilbert occupant respectivement un local commercial et du foncier sans versement pécuniaire à la ville des Trois-Ilets. A ce sujet, il souhaite la mise en place de mesures coercitives pour le recouvrement des loyers.

Madame ROUVEL Marthe préconise la fourniture de relevé d'identité bancaire par le locataire lors du renouvellement de son bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'admission en non valeur de la somme de 33 515,76 €, en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

6. DECISION MODIFICATIVE N° 4

Afin de traiter de nouvelles opérations non inscrites au budget, il y a lieu de procéder aux inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement

A prélever

Article	LIBELLES DE L'OPERATION	Montant	
		Dépenses	Recettes
64111	Rémunération Personnel Titulaire	-30 000,00	
6488	Autres charges du personnel	- 20 000,00	

A inscrire

Dépenses

Article	LIBELLES DE L'OPERATION	Montant	
		Dépenses	Recettes
673	Titres annulés	2 200,00	
6811 (042)	Amortissement	4 872,00	
61523	Voies et réseaux	10 000,00	
60632	Fourniture de petits matériels	70 000,00	
60633	fourniture de voirie	80 000,00	
6135	Locations mobilières	51 413,04	
6226	Honoraires	50 000,00	
6238	hommage à KHOKHO	28 500,00	
6541	Créances admises en non valeur	20 000,00	
023	Virement Section Investissement	432 514,96	
total fonctionnement		749 500,00	

Recettes

Article	LIBELLES DE L'OPERATION	Montant	
		Dépenses	Recettes
6419	Remboursement rémunération personnel		36 000,00
722 (042)	Travaux en régie maison pour tous Anse à l'Ane		190 000,00
73111	contributions directes		50 000,00
7373	Octroi de mer		300 000,00
7472	Subvention Région		45 000,00
74121	Dotation solidarité rurale		20 000,00
7472	Subvention région (hommage à KHOKHO)		28 500,00
752	Loyers		16 000,00
7788	Sinistre centre administratif		14 000,00
total			699 500,00

Section Investissement

A Inscrire

Article	LIBELLES DE L'OPERATION	Montant	
		Dépenses	Recettes
021	Virement section de fonctionnement		432 514,96
024	Produits Cession (reprise véhicule)		1000,00
2128-010	Centre Accueil - Revêtements Sportifs	4 000,00	
2184-010	Mobilier centre d'accueil	100 000,00	
2315-046	Extras Muros EHPAD	10 000,00	
2188-122	Acquisition de matériels divers	6 000,00	
2182-123	acquisition véhicule	7500,00	
2318-060	Mise Hors d'eau Esplanade Anse .Mitan	2 000,00	
2111-104	Réserve Foncière	38 000,00	
2315-063	Abords Ecole Ilet Charles	20 000,00	
2318-070	Aménagement Plage Anse Mitan	14 000,00	
2315-050 (042)	Maison pour tous- clôture et parking travaux en Régie	190 000,00	
28135 (042)	Amortissements		4 872,00
1327-065	Aménagement centre bourg- FEDER		25 500,00
1322-065	Aménagement centre bourg- REGION		29750,00
2313-066	Construction Atelier Service Technique	323 200,00	
1322-066	Subvention Région		171 291,38
1326-066	Subvention CAESM		100 771,42
2313-071	Réfection chemin La Ferme	164 681,30	
1327-071	subvention chemin la ferme		129 200,00
2315-072	Aménagement Route Accès sites touristiques	71 649,06	
1327-072	Subvention FEDER		56 130,60
total investissement		951 030,36	951 030,36

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise en œuvre de cette décision modificative n°4.

7. NOMINATION DE REGISSEUR SUPPLEANT POUR LA REGIE DE LA CYBERBASE, SUITE AU DEPART A LA RETRAITE DE M. LUNG-FOU-AFAU LUCIEN

Suite au départ à la retraite du régisseur adjoint, M. LUNG-FOU-AFAU Lucien, il s'avère nécessaire de procéder à la nomination d'un régisseur suppléant. La candidature de Madame Carlone PADRA est proposée pour le remplacement du régisseur titulaire, M. REMY-ZEPHIR Yohan, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nomination de Madame Carlone PADRA en qualité de régisseur suppléante.

8. PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DISPENSEE PAR LE CFASE

Il s'agit de la prise en charge d'une formation d'approfondissement dispensée par le CFASE du 23 au 30 décembre 2013, pour M. ALEXANDRE-ALEXIS Sébastien. Cette prestation s'élève à la somme de 347,62 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la prise en charge de cette formation.

9. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE SORTIES PEDAGOGIQUES

Dans le cadre du projet « biodiversité marine et développement durable aux Trois-Ilets », il est organisé trois sorties au village de Poterie les 22, 29 novembre 2013 et 06 décembre 2013. La Ville des Trois-Ilets est sollicitée la prise en charge des frais de transport pour 14 élèves et 2 adultes, soit 104,91 € TTC par déplacement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la prise en charge de la facture établie par la SARL TRANSPORTS ALGER et donne mandant au Maire pour procéder au règlement.

10. CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COMMUNE DES TROIS-ILETS, LE CCAS ET LA CAISSE DES ECOLES

L'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la création d'un comité technique dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être décidé par délibération concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des écoles) de créer un Comité Technique commun aux agents de la commune et de l'établissement à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

La commune des Trois-Ilets comptant plus de 50 agents (170), il y a lieu de créer un CT commun avec la Caisse des Ecoles (7 agents) et le CCAS (3 agents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la création du comité technique commun avec la Caisse des Ecoles et le CCAS.

11. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JPDT

L'association JPDT présidée par Madame POMPIERE Glwadys, ayant objet de permettre aux jeunes diplômés du tourisme d'être compétents sur le marché de l'emploi, sollicite une aide financière de la ville de 228,53 euros afin de réaliser une action intitulée « La Kaz à manioc » consistant en la vente de produits locaux sur le parking de l'Anse Mitan au mois de novembre 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable pour le financement de l'action « La Kaz à manioc » de l'association JPDT, mais demeure favorable à l'initiative de l'association.

12. INFORMATION – MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Travaux de rénovation de la clôture du stade municipal

La commission Ad Hoc en sa séance du 31 octobre 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché cité supra. Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

- L'entreprise CONSTRUC'METAL BTP est retenue pour la réalisation de la prestation, pour une rémunération fixée à 82 600€ HT.

Aménagement des abords de l'école Ilet Charles

La commission Ad Hoc en sa séance du 31 octobre 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché à bon de commande pour l'aménagement des abords de l'école Ilet CHARLES. Il en ressort de l'analyse des offres, la conclusion suivante :

- L'exécution de la prestation est confiée à la société SOTETRA pour une rémunération totale fixée à 400 000.00€ HT maximum.

Location de motifs d'illumination pour les fêtes de fin d'année 2013

La commission Ad Hoc en sa séance du 7 novembre 2013 s'est réunie pour examiner les offres relatives au marché de location de motifs d'illumination. Il en ressort de l'analyse des offres, les conclusions suivantes :

Le marché est attribué à la société GETELEC MARTINIQUE SNC pour une rémunération fixée à 13 820€ HT.

13. APPROBATION D'AVENANT – MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE

Le présent avenant a pour objet la prorogation du marché d'assurance, contrat n°0810303323 Assurance GROUPAMA GAN arrivant à échéance le 31 décembre 2013.

Suite à l'infructuosité du marché de prestations de services en assurance pour les besoins de la ville des Trois-Ilets lancé le 10 octobre 2013 et compte tenu des délais nécessaires pour procéder à la refonte du dossier de consultation des entreprises (DCE) et au lancement d'une nouvelle procédure.

Vu l'impérieuse nécessité de protéger la ville contre les différents risques encourus, il s'avère nécessaire de formaliser un avenant de prolongation du contrat initial.

Le Maire informe les membres de l'assemblée de l'enlèvement de ce point à l'ordre du jour. Il sera organisé, après une commission d'appel d'offres, une séance exceptionnelle du Conseil Municipal pour l'approbation de l'avenant de prolongation du marché des assurances.

14. DENOMINATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

En vue de l'ouverture du centre d'accueil de la petite enfance (CAPE), le délégataire « Enfants Harmonie » souhaiterait attribuer un nom à la nouvelle structure. A ce titre, le Maire propose les dénominations ci-dessous :

- Centre de petite enfance iléen
- Centre d'accueil de la petite enfance des Trois-Ilets
- Nom d'une personnalité iléenne

Messieurs GALY René et LACLEF Jean-Pierre considèrent qu'il y a lieu de mener un travail de réflexion sur les modalités de la dénomination du CAPE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur la dénomination du CAPE.

15. ETUDE DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX « ECOLES ILETS SIXTAIN ET CHARLES » - APPROBATION DU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la mise aux normes des bâtiments communaux scolaires, la ville des Trois-Ilets envisage des études estimées à hauteur de 103 162,50 € H.T. Une aide de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) est accordée d'un montant de 51 581,28 €.

Pour bénéficier d'un complément de subvention de l'Etat de 30 948,78 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement suivant :

FPRNM	50,00%	51 581,25 €
BOP 123	30,00%	30 948,75 €
Commune	20,00%	20 632,50 €
TOTAL H.T.		103 162,50 €

16. QUESTIONS DIVERSES

16.1 REGLEMENT DE LA FRANCHISE CONTRACTUELLE

Concernant le sinistre du 11 février 2011 opposant la ville des Trois-Ilets à Monsieur MESLIEN dans lequel la responsabilité de la Mairie est engagée, une franchise contractuelle d'un montant de 135,23 est réclamée par l'assurance mutuelle d'outre-mer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à régler la franchise de 135,23 € TTC à l'Assurance Mutuelle d'Outre-Mer.

16.2 DECLARATION PREALABLE DE PRESENCE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Une campagne d'information sur la voie publique sera entreprise du 28 janvier au 1^{er} février 2014 par GREENPEACE aux Trois-Ilets. Comme chaque année, cette campagne a d'abord pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales, telles que le changement climatique et aussi sur le travail que réalise Greenpeace pour les générations futures. Lors de ces déplacements, une équipe encadrée par un responsable, clairement identifiée au nom de l'association, ira à la rencontre des passants mais ne distribuera ni tracts ni prospectus, susceptibles de se retrouver sur la voie publique ; il n'y aura pas d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la présence sur la voie publique de personnes accréditées et bien identifiées par l'association GREENPEACE, pour informer la population aux problématiques environnementales.

16.3 MODIFICATION DU LOGO DU SDIS

Le Maire informe les membres de l'assemblée de la modification du logo du SDIS qui est plus en rapport avec l'histoire et les réalités opérationnelles des sapeurs-pompiers de la Martinique.

Monsieur Joé YANG-TING approuve avec un grand enthousiasme le nouveau logo du SDIS.

16.4 DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR EXERCER L'ACTIVITE « STAND UP PADDLE »

En vue d'exercer son activité « stand up paddle », Monsieur Coulon David sollicite la ville des Trois-Ilets pour bénéficier d'une autorisation d'occupation temporaire d'une superficie de 10 m² sur la plage de l'Anse Mitan.

Monsieur LACLEF Jean-Pierre, élu chargé du suivi de ce dossier, informe les membres de l'assemblée qu'il a proposé à Monsieur COULON d'étudier la faisabilité de son projet sur la plage de l'Anse à l'Ane qui est largement moins saturée qu'à l'Anse Mitan.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'implantation de cette activité sur la plage de l'Anse Mitan, en raison de la saturation du site.

16.5 CONCEPT DE BAR A JUS DE FRUITS LOCAUX SUR LE SITE AMENAGE EN POINT DE VUE

Madame GIBON Venise Rachel souhaite réaliser un projet de concept de bar à jus de fruits locaux sur le territoire communal, plus précisément sur le site aménagé en point de vue situé en haut du golf. Son objectif est de mettre en valeur tous nos produits locaux en proposant du jus, des sorbets inédits, des salades de fruits et de la dégustation de canne à sucre.

Sa demande d'occupation de ce site consiste en la réalisation de l'aménagement suivant :

- Construction d'un kiosque avec terrasse, incluant un coin toilettes pour une superficie de 25 m²
- Une petite buanderie
- Le raccordement d'eau potable
- Le raccordement de l'électricité
- Sécuriser la construction du kiosque, contre tous actes de vandalisme et intempéries
- L'embellissement du site, par la plantation de fleurs
- L'aménagement d'une petite aire de jeux pour les enfants

A l'unanimité, le Conseil émet un avis défavorable pour l'implantation de ce concept de bar à jus de fruits locaux sur ce site aménagé en point de vue.

16.6 INSTALLATION DE LA MACHINE A GLACE POUR LES MARINS PECHEURS A L'ANSE A L'ANE

Monsieur le Maire expose le différend qui oppose la Commune des Trois-Ilets à Monsieur Hilaire VIGEE et qui impacte sur le bon déroulement des travaux d'installation d'une machine à glace pour les marins pêcheurs, à l'Anse à l'Ane. En effet, les salariés de l'entreprise menacés verbalement par le riverain ont arrêté les travaux. N'ayant aucune preuve de blocage du chantier, un courrier de mise en demeure a été adressé au gérant de l'entreprise pour lui intimer l'ordre de reprendre les travaux.

Monsieur PINVILLE Alphonse préconise de matérialiser le chantier pour faciliter l'intervention de l'entreprise durant l'exécution des travaux.

Madame Achille Sonia s'enquiert de connaître la démarche entreprise par la commune pour récupérer les latrines publiques.

Le Maire informe que l'objectif de la ville est de réaliser les travaux relatifs à l'installation de la machine à glace. La reconquête du site sera envisagée ultérieurement.

Après discussions et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour ester en justice dans l'affaire opposant la Commune des Trois-Ilets à Monsieur Hilaire VIGEE.

16.7 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN VUE DE LA GESTION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (CAPE)

Dans le cadre de la Délégation de Service Public en vue de la gestion du CAPE, la société SAS LES PETITS D'HOMME a introduit le 06 décembre 2013 une requête en référé précontractuel contre :

- La décision de rejet en du 19 novembre 2013, opposée à la candidature de la SAS LES PETITS D'HOMME en vue de la conclusion d'une convention de délégation de service public,
- La procédure de mise en concurrence de la délégation de service public pour la gestion du centre d'accueil de la petite enfance de la commune des TROIS-ILETS.

Après discussions et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Maire pour ester en justice dans l'affaire opposant la Commune des Trois-Ilets à la société SAS LES PETITS D'HOMME.

16.8 PREFINANCEMENT DE SUBVENTIONS

La commune des Trois-Ilets souhaite faciliter sa gestion budgétaire en mettant en place un préfinancement des subventions d'un montant de 700 000,00 euros. Il permettra de pallier aux décalages des versements des subventions attendues et d'assurer la trésorerie permettant le règlement des factures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour consulter tous les organismes bancaires en vue d'une cotation aux meilleurs taux d'intérêt.

16.9 SOIREE DES VŒUX DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame ACHILLE Sonia informe les membres de l'assemblée que la soirée des vœux au personnel se déroulera au Restaurant « ADE » à l'Anse à l'Ane. Elle propose le 11 ou le 18 janvier 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la date du 11 janvier 2014 pour l'organisation de cette soirée.

La Secrétaire de Séance,



Karine GALY

Le Maire,



Arnaud René- Corail